Fenêtres sur classe

Journal du SNUipp-Guyane

avril 2009

Directeur de publication : Jean-Noël Grandvillemin

numéro 98

Imprimé par nos soins – n°CPPAP 4246D73S- Prix : 1 Euro

C'est la crise... quelle crise ?

Sommaire :

P 2 et 3 : Carte scolaire 2009 : inacceptable !

P 4 : Mouvement départemental : c'est parti !

P 4 et 5 : Validation des services de non titulaire.

P 5 : Plus de courant, plus d'eau à Loka !!!

P 6 : Info syndicale sur le long fleuve tranquille Maroni.

P 7 : Ras le bol à Sinnamary et Kourou, Rats trappons!

P 8 : Infos ASH : ouverture d'un ITEP à Matoury, Trois-Sauts : épidémie de demandes de disponibilité.

C'est la crise, les temps sont durs et c'est sur le budget de l'état que des restrictions drastiques s'abattent, principalement sur les dépenses de personnels. La carte scolaire pour la Guyane en subit lourdement les conséquences avec 3 postes accordés pour 1 200 élèves supplémentaires attendus à la prochaine rentrée.

Cependant, ces efforts ne semblent pas toucher le budget de fonctionnement du rectorat.

En effet, un logement de fonction pour le recteur situé rue Mme Payet, ayant été acheté près de 500 000 € auxquels il a fallu ajouter au moins 150 000 € de travaux de rénovation reste vide alors qu'une villa à Rémire-Montjoly a été louée environ 2 500 € par mois

Puisqu'on n'est pas regardant sur les dépenses, un audit sur la communication à l'intérieur du rectorat a été commandé, audit facturé près de 20 000 € et dont la nécessité reste à démontrer.

Le rectorat a été inauguré avec un faste qui a été très mal ressenti par des enseignants confrontés au quotidien avec le manque de matériel et de moyens. Bien sûr, ce ne sont pas les mêmes budgets mais le sentiment d'injustice est réel.

A côté de cela, il n'y a plus suffisamment de crédits pour relier à Internet les 3 dernières écoles du Maroni qui ne le sont pas ! Et de nombreux enseignants sont obligés de se déplacer dans le cadre de leur mission à leurs propres frais.

Si on nous demande des efforts en raison de la crise et au nom de la réduction des dépenses publiques, on s'aperçoit que cette crise n'affecte pas tout le monde de la même façon.

J-N G.

F.AMETE

Syndicat National Unitaire

des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

Bât. F n°24, cité Mont-Lucas 97300 CAYENNE

Tél : (05.94) 30.89.84 ou (05.94) 30.13.52

Fax : (05.94) 30.51.03 - E-mail: snu973@snuipp.fr

Site web : http://973.snuipp.fr

Carte scolaire 2009 : inacceptable !

CTPA « carte scolaire 1er degré » au beau milieu des vacances, dans la plus grande confusion

Après les remarques et contestations sur les modalités de convocation des commissaires paritaires et les entorses à la règle de la parité, nous passons à l'étude des documents.

Notre première question est de comprendre comment ont été réalisées les **prévisions d'effectifs.**

Le Recteur parle des chiffres de l'INSEE, des constats et de la maîtrise qu'ont les IEN de leur secteur.

Nous faisons remarquer que pour les écoles élémentaires on lit sur ces documents un simple décalage des chiffres d'une colonne sur l'autre, sans prévision de maintiens, déménagements, listes d'attentes....

Le Recteur estime que c'est légitime !

Nous constatons et dénonçons une **augmentation du nombre d'élèves par classe,** même si, comme le souligne l'IEN A Assard, la moyenne reste inférieure à 25 en ZEP et 27 ailleurs**.**

Nous nous attaquons ensuite aux **diminutions d'effectifs** annoncées dans certaines circonscriptions, notamment en maternelle, dans un département où la démographie est galopante (la palme revient à la commune de St-Laurent pour laquelle le rectorat nous annonce 8 élèves supplémentaires, soit une augmentation de 0,11%, alors que l'INSEE estime à 7,4% l'évolution démographique !). Le Recteur nous annonce là une « **gestion à minima** » (c'est le moins qu'on puisse dire !), qui sera réajustée après la rentrée si les enfants sont réellement présents ! On nous avance aussi la non transmission des listes d'attente par les mairies, des inscriptions dans le privé, des soucis de trajets.... Mais l'IAA Sorrèze nous rassure : « tous les enfants seront scolarisés ». Qu'on se le dise !

Autre sujet abordé : le nombre de mois de **congés de formation professionnelle** pour les enseignants du 1° degré : nous découvrons que nous n'en aurons que 24 cette année, ce qui permet seulement de donner 6 mois à 4 collègues. Là encore, nous opposons fermement notre désaccord mais devons nous en satisfaire.

On apprend également la nomination de **3 nouveaux IEN** : 1 ASH, 1 Maternelle, 1 Enseignement Technique, sans aucun redécoupage de circonscription ! Pour quelles missions ? Pas de réponse.

Nous avons d'autres observations à ce sujet. Ces trois postes étaient accordés au premier degré par le ministère et le recteur nous en supprime un au bénéfice du second degré (depuis notre intervention, le rectorat a rectifié le tir). Il nous aurait semblé plus judicieux de confier à l'un de ces IEN le suivi, l'accompagnement et la formation des contractuels et des néo titulaires par exemple (cela aurait d'ailleurs soulagé la circonscription du Maroni). Quand à l'IEN ASH, se partagera-t-il le département avec

Ouvertures et fermetures définitives

	OUVERTURES			FERMETURES		
Cayenne Nord / Rémire-Montjoly	2	Adj Elé	J. Minidoque	1	CLAD	Elé Zéphir
				1	LCR	Elé Colibris
				1	Adj Mat	J. Horth
				1	Adj Elé	S. Chambaud
				1	Adj Elé	A. Stanislas
				1	Adj. Elé	Pasteur
				1	Adj Elé	Parc Lindor
Cayenne Sud	1	Adj Elé	Vendôme	1	CLAD	Elé Boris
				1	CLAD	Malacarnet
				1	LCR	Elé Barthélémi
				1	Adj Mat	La Roseraie
				1	Ajd Elé	Mont-Lucas
Matoury / Oyapock	2	Adj Elé	Cogneau L.	1	CLAD	Elé Balata
	1	Adj Elé	La Rhumerie	1	CLAD	Elé Joinville
				1	Adj Elé	Guimanmin
				1	Adj Elé	Tampack
Kourou	1	Adj Elé	M. Saba	1	CLAD	Elé Compas
	1	Adj Elé	Savane	1	CLAD	Elé Savane
				1	CLAD	Elé Palmot
				1	Maître G	Elé Palmot
				1	LCR	Elé Lohier
				1	Adj Elé	R. Cresson
				1	CLIS	Elé Savane
Sinnamary	1	Maître G	Elé U. Sophie	1	Adj Elé	Iracoubo
				1	Adj Elé	Yamanale
S-Laurent Nord	1	CLIN	Elé Espérance	1	Maître G	Elé Caman
				1	Adj Elé	L. Héder
Saint-Laurent du Maroni Sud	1	CLIN	Bougainvilliers	1	CLAD	Elé Saint-Jean
	1	Adj Elé	Les Cultures	1	Adj Elé	Bougainvilliers
				1	Adj Elé	Sables Blancs
Maroni	1	Adj Mat	E. Moussa	1	CLAD	Elé Loca
	1	Adj Mat	Grand Santi I	0,5	Référent RAR	
	1	PSY	L. Amayota	1	Adj Elé	E. Moussa
				1	Adj. Elé	Ant. Pata
ASH	0,5	Référent		1	BDASH	Cayenne
	1	CMPP / CAMSP		1	BDASH	Maripasoula
	1	ITEP option G		5	BDASH / UPI	
	2	Rempl. formation ASH				
	Total ouvertures : 19,50			**Total fermetures : 40,50**		

Décharges de direction

	OUVERTURES	FERMETURES
Cayenne Nord / R-M		0,5 Elé E. Honorien 0,25 Elé Parc Lindor
Cayenne Sud		0,5 Mat G. Hermine
Matoury / Oyapock	0,25 Elé Cogneau Lam. 0,5 Elé La Rhumerie 0,25 Elé Zidock	0,5 Elé La Barbadine 0,25 Elé Stoupan 0,5 Elé Camopi 0,25 Elé Trois Sauts
Kourou	0,25 Mat M. Saba 0,25 Mat R. Lucile 0,5 Elé M. Saba	0,25 Elé L. Héder
Sinnamary		0,25 Mat Man Tina 0,25 Elé Iracoubo 0,25 Elé Yamanale
St-Laurent Nd		0,5 Elé L. Héder
Maroni		0,75 Elé Ant. Pata 0,75 Elé Apaguy 0,25 Elé E. Moussa 0,25 Elé Gd S. Bourg II 0,5 Elé Loca
	Total ouvertures : 2,00	**Total fermetures : 6,75**

Ouvertures conditionnelles

Matoury Oyapock	2 Adj Mat Cogneau Lamirande 1 Adj Elé Les Trois Palétuviers 1 CLIN Elé Rochambeau 1 CLIS Elé La Rhumerie
Sinnamary	1 Adj Mat Javouhey 5 Adj Elé Emmanuel Bellony
Saint-Laurent Nord	5 ? Milien 2 1 Adj Mat L. Weimert
Saint-Laurent Sud	1 Adj Mat Les Cultures 1 Adj Elé Les Cultures 2 Adj Elé Les Carrières
Total ouvertures : 21,00	

10 CLAD « sédentarisées »

Cay. Nord Rém-Montjoly	1 Elé Pasteur 1 Elé Jules Minidoque
Cayenne Sud	1 Elé Mont-Lucas 1 Elé Augustine Duchange
Matoury Oyapock	1 Elé Abriba 1 Elé Larivot
Kourou	1 Elé Maximilien Saba 1 Elé Emile Nézes
St-Laurent Nord	1 Elé La Charbonnière
St-Laurent Sud	1 Elé Symphorien

Mesures académiques

OUVERTURES	FERMETURES
2,00 Congés formation	1,50 GEFA 1,50 IUFM 1,00 CRDP
	1,00 DAAC 1,00 DAERIC 1,00 CASNAV
	1,00 BAR
Total ouvertures : 2,00	**Total fermetures : 11,00**

Les congés formation étaient auparavant une dotation ministérielle séparée.

BAR : brigade académique de formation

ces pour travailler sur des documents confus et de nous demander de voter sans même avoir de réponses à nos questions !!!

L'ensemble des représentants du personnel refuse de voter.

M. Noël, aura-t-il une mission particulière... ? Mystère !

Nous souhaitons enfin aborder les questions concernant l'**ASH.** Et là le Recteur tape du poing sur la table et annonce la **fin de la réunion** et le passage au vote. Nous estimons que c'est impossible puisque l'étude des documents n'est pas terminée.

Le Recteur Wacheux se fâche, nous avons ces documents depuis longtemps, nous ne savons même pas les lire et avons besoin d'une notice, il a prévu une heure de fin, nous devons passer au vote.

Nous rétorquons qu'il est impensable de nous convoquer pendant nos vacances pour travailler sur des documents confus et de nous demander de voter sans même avoir de réponses à nos questions !!!

Dans la confusion et le ton agressif de cette fin de CTPA, le Recteur a pris soin de nous opposer son mépris, son autoritarisme, mais a oublié de faire voter les membres de la commission. Nous convoquera-t-il une troisième fois ou continuera-t-il à décider tout seul en tapant du poing sur la table ?

Si l'on fait maintenant le bilan, nous avons :

- 19,5 + 21 + 2 + 2 = 44,5 ouvertures dans le meilleur des cas, si toutes les ouvertures à la rentrée sont effectives (et l'on sait déjà pertinemment que certaines ne le seront pas),
- 40,5 + 6,75 + 11 = 58,25 fermetures.

Voilà comment notre recteur envisage la lutte contre l'échec scolaire en Guyane, avec 13,75 postes en moins pour 1 200 élèves en plus !!! Ce n'est certainement pas avec une telle politique que l'on verra les résultats des évaluations de CM2 qui viennent d'être diffusées sur le site du ministère (évidemment catastrophiques pour la Guyane), s'améliorer dans notre académie.

Préparons-nous à une année difficile. Il ne nous a pas été possible de faire effectuer la moindre modification aux propositions de l'administration, le recteur continuant à affirmer que la réussite des élèves ne dépend pas des moyens, mais de la bonne utilisation de ceux que l'on nous donne.

Collègues, nous allons devoir nous organiser pour nous opposer réellement à la politique mise en place dans cette académie depuis l'arrivée du Recteur Wacheux. La faible mobilisation pour la grève du 19 mars nous laisse cependant un peu sur notre faim.

Mouvement départemental : c'est parti !

Après de multiples péripéties, la circulaire du mouvement est sortie finalement le 16 mars. Vous pouvez la consulter sur notre site à l'adresses : http://973.snuipp.fr/IMG/pdf/09_03_16_circulaire_definitive.pdf

Attention ! Une chose a été oubliée dans la circulaire : la possibilité de faire des vœux liés. On nous a assuré qu'une annexe à la circulaire serait publiée dans les plus brefs délais.

Le serveur est ouvert depuis le 31 mars et jusqu'au 15 avril minuit. Mais que de temps perdu, si le recteur ne s'était pas obstiné à refuser toute concertation entre l'administration et les organisations syndicales, nous n'en serions pas arrivés là !

Procédure pour entrer sur le serveur :

1. Se connecter sur le site du rectorat : http://www.ac-guyane.fr/

2. Cliquer sur le lien « Personnels »

3. Cliquer sur le bouton « I-Prof »

4. Saisir votre compte utilisateur : c'est la première lettre du prénom immédiatement suivie du nom en minuscules (ex. : Jean-Marie Dupont = jdupont),

puis votre mot de passe : c'est le NUMEN en majuscules

5. Saisir votre mail personnel si vous en avez un et si vous le souhaitez puis valider

6. Cliquer dans « Les Services »

7. Cliquer sur « SIAM »

8. Cliquer sur phase « intra départementale »

9. Consulter le cahier des postes ou saisir directement vos vœux.

Les éléments du barème correspondent point par point à ce que nous avions publié suite au groupe de travail du 18 décembre (voir le « fenêtres sur classes » n° 97 de janvier 2009). La distance prise en compte pour la séparation de conjoints est ramenée à 60 km comme nous l'avions demandé, mais seulement pour cette année. Elle passera à 70 km l'année prochaine.

Il reste à éclaircir quelques éléments du barème mais là, les points de vue du SNUipp et du SE-UNSA divergent. Ces points ont été évoqués lors de la CAPA du 26 mars et concernent :

1. Les demandes de postes de direction : pour le SNUipp, la circulaire est très claire, tous les points du barème s'appliquent à tous les types de postes demandés. **Le SE-UNSA veut priver les directeurs actuellement en poste en zone D1 ou D2 de leurs points de zone ainsi que de leurs points pour situation familiale**.

2. Les rapprochements de conjoints :

Pour un suivi personnalisé de votre dossier…

téléchargez la fiche de suivi syndical : http://973.snuipp.fr

Là encore, la circulaire est claire, la bonification est accordée uniquement pour la séparation effective au cours de cette année scolaire. **Le SE-UNSA veut priver les PE2 de cette bonification** sous prétexte qu'ils n'ont pas une affectation définitive alors que cette restriction n'apparaît pas dans la circulaire. Pour nous, si un PE2 à l'IUFM de Cayenne cette année a son conjoint à Kourou par exemple, il doit bénéficier des points de rapprochement de conjoint.

3. Par souci de cohérence, nous estimons que les points de rapprochement de conjoint doivent effectivement servir à … rapprocher les conjoints. Un collègue en poste à Sinnamary par exemple, dont le conjoint est à St-Laurent, doit bénéficier de cette bonification sur ses vœux à St-Laurent ou Mana, mais pas pour Kourou ou Rémire-Montjoly. C'est d'ailleurs le principe des permutations informatisées et qui n'est contesté par personne. Le SE-UNSA n'est pas d'accord avec nous.

Le SNUipp s'oppose, depuis l'annonce par le recteur de son dispositif en faveur des contractuels, à tout blocage de postes sur le littoral. Ce blocage a cependant été mis en place limitant d'autant les possibilités d'affectation des titulaires.

Ces trois points restent en suspens, dans l'attente de l'arbitrage de M. Soreze.

Enfin, le SNUipp s'oppose, depuis l'annonce par le recteur de son dispositif en faveur des contractuels, à tout blocage de postes sur le littoral. Ce blocage a cependant été mis en place limitant d'autant les possibilités d'affectation des titulaires.

Nous avons d'ores et déjà demandé une intervention du secrétariat général auprès du ministère. Le recteur ne peut continuer à bafouer impunément les règles de la fonction publique. Si nous n'obtenons pas de résultats par cette voie, il nous faudra (pas seulement les responsables syndicaux mais tous les enseignants concernés) faire entendre notre voix d'une façon plus démonstrative.

J-N G.

Validation des services de non titulaire

Pourquoi faire une demande de validation ?

La validation des services de non titulaire a pour but de faire prendre en compte, pour l'ouverture du droit à pension et le calcul des trimestres liquidables, ***des services accomplis par un fonctionnaire avant sa titularisation.***

C'est la raison pour laquelle cette démarche administrative est très importante car elle va permettre de calculer au mieux le montant de la future pension.

Quels sont les services susceptibles d'être validés ? et les Conditions de validation

Je rappelle que la demande de validation des services auxiliaires est ***facultative*** et doit être faite par écrit par l'enseignant ; et adressée à Monsieur le Recteur. J'insiste encore sur le fait que la demande doit être formulée **par un fonctionnaire titulaire. Si vous êtes cette année PE 1 ou PE2, ce n'est pas la peine de vous précipiter au rectorat pour récupérer un dossier.**

La demande de validation doit obligatoirement porter sur la totalité des services en qualité d'agent non titulaire effectués - de façon continue ou discontinue, sur un emploi à temps complet ou incomplet, occupé à temps plein ou à temps partiel – quelle qu'en soit la durée, auprès des employeurs suivants :

1° Les administrateurs de l'État et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel ou commercial ;

2° Les collectivités territoriales et les établissements publics ne présentant pas un caractère industriel ou commercial qui leurs sont rattachés ;

3° Les établissements énumérés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant sur les dispositions statutaires relatives à la Fonction publique hospitalière.. N'hésitez surtout pas à joindre un maximum de documents, même s'ils ne vous paraissent pas, à priori, recevables. Des arrêtés déterminent pour chaque administration, les services de non titulaire pour lesquels la validation pour la retraite est autorisée ;

4° Les services effectués à l'étranger sous certaines conditions ;

5° Les GRETA à condition qu'il existe des arrêtés interministériels autorisant la validation des services de non titulaires de même nature effectués dans des établissements publics d'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale.

Les services militaires et les services de stages sont également retenus pour l'ouverture du droit à pension. Ils sont aussi pris en compte dans le calcul du montant de la pension ***sans qu'il y ait besoin de les valider.*** La prise en compte est automatique.

Pour être recevable, la demande doit être déposée dans un délai de deux ans à compter de la date d'effet de la titularisation sauf cas particulier, auprès de Mme Josiane Briquet.

Pour être recevable, la demande doit être déposée dans un délai de **deux ans** à compter de la date d'effet de la titularisation sauf cas particulier, auprès de Mme Josiane Briquet. Elle vous indiquera la liste des différentes pièces à fournir. Passé ce délai, aucune demande ne sera étudiée.

Vous pouvez dores et déjà vous rapprocher de vos différents employeurs, surtout s'ils se trouvent hors du département, afin d'obtenir un certificat d'exercice détaillé des services accomplis que vous devrez joindre à votre dossier.

Le reclassement dans le corps des Professeur des écoles

Vous avez également le droit de demander la validation des années d'expériences professionnelles en tant auxiliaire au sein de l'éducation nationale, en vu d'un éventuel reclassement dans le corps des professeurs des écoles. Pour cela, vous adresserez un courrier à Monsieur le Recteur de Guyane, dans lequel vous aurez joint les états de services effectués dans les établissements scolaires ainsi qu'un relevé de carrière délivré par la Caisse Générale de Sécurité Sociale.

Les services effectués en tant qu'enseignant contractuel ne sont validés que s'ils sont supérieurs à sept années. En effet, le professeur des écoles contractuel est considéré comme appartenant à un emploi de catégorie B. Par contre, toutes les années effectuées en qualité de surveillant d'externat et d'internat sont considérées comme appartenant à la catégorie A.

Et ce, dès la première année d'exercice.

Pour toutes informations complémentaires, je vous invite à vous rapprocher du service du rectorat : DPE1 ou d'aller visiter le site de l'académie Guyane dans lequel vous trouverez les circulaires.

Astrid

Pour vous syndiquer, téléchargez le bulletin d'adhésion sur le site du SNUipp-Guyane : http://973.snuipp.fr

Plus de courant, plus d'eau à Loka !!!

Pas vraiment d'inquiétude, lorsque les villages de Loka et Boniville n'ont plus été alimentés en courant électrique le vendredi 20 mars au matin. Des coupures de courant surviennent régulièrement. Elles sont, en général, de courte durée, mais cette fois ci, elle durera 6 jours. Quelques heures après, c'est le réservoir d'eau qui ne fonctionnait plus, puisque la pompe qui l'alimente est .....électrique.

Samedi, il était annoncé que les réparations ne commenceraient que le lundi suivant. Excédés par cette information, les habitants se sont rendus à Papaïchton pour demander des explications au responsable d'EDF, dans le calme, la sérénité et dans une ambiance, comment dire ?.....chaleureuse !

La venue, par hélicoptère, dès le lendemain, d'une équipe et du matériel nécessaire a été promise. Promesse tenue : dimanche, les travaux commençaient.

Les agents, dévoués à leur mission et ne comptant pas les heures, nous annonçaient que le courant allait être bientôt être rétabli. Lundi, toujours pas de courant, mais les agents de plus en plus dévoués et actifs, disaient avec certitude que... le courant allait être bientôt rétabli. Mardi, le courant allait bientôt être rétabli mais il fallait encore..... trois jours de travaux.

Les villageois se sont donc, à nouveau, rendus à Papaïchton pour bloquer les écoles, collèges et les services de la commune. Les manifestants se sont installés près de la centrale pour faire comprendre, toujours dans le calme, la sérénité et avec beaucoup de chaleur, qu'ils n'étaient pas très heureux d'avoir dû jeter le contenu de leurs congélateurs et de boire l'eau du fleuve.

Les agents EDF, cette fois, vraiment rendus dévoués et actifs par toute cette chaleur, ont promis..... que le courant allait être bientôt rétabli. Il le sera effectivement le lendemain, mercredi 25 mars, vers 21 heures. Les écoles ont pu accueillir les enfants à partir du jeudi 26.

Jean Dangla

Info syndicale sur le long fleuve tranquille Maroni

Lundi 16 mars le SNUipp est allé à la rencontre des collègues du bas Maroni dans le cadre de ces informations syndicales pour leur donner comme partout ailleurs un maximum d'informations sur le mouvement intra départemental et pour faire le point avec eux des difficultés spécifiques qu'ils rencontrent sur ces sites isolés .

Pour Apatou, cette info syndicale s'est déroulée à l'école de Moutende. Les débats ont été d'une grande richesse et nos collègues concernés par le mouvement ont pu trouver des réponses précises.

Les questions sur le mouvement étant épuisées, les échanges se sont orientés sur les difficultés qui surgiront de la carte scolaire sur Apatou avec par exemple, la disparition programmée d'un quart de décharge pour la direction de Maïman, sur les contrats de 3 ans proposés aux contractuels qui risquent de bloquer des postes susceptibles d'intéresser des titulaires, sur la mise en œuvre chaotique d'une aide personnalisée qui a du mal à se baser sur des critères pédagogiques car elle dépend trop du transport, une grande majorité d'élèves arrivant et repartant par pirogue, la problématique des non remplacements sur ce site isolé. L'un des derniers points a été consacré au secteur sinistré de l'ASH à Apatou. Pas de psychologue dans le secteur, pas de visite de l'équipe ASH de la circonscription, ni de l'IEN ASH. Les collègues apprécient tout de même la bonne collaboration qu'ils ont avec le SESSAD DI de Saint Laurent mais regrettent des visites trop peu fréquentes. Les difficultés pour monter les dossiers et pour les suivre entrainent de nombreuses questions de la part des écoles : où en sont ces dossiers ? A la MDPH ? En cours de traitement, complets ou pas ? Combien sont à revoir ? Combien d'élèves relèvent réellement de la CLIS et de l'UPI ? Enfin, une UPI ouvrira-t-elle à Apatou ?

A Grand Santi, c'est en comité restreint que l'info s'est tenue, la directrice de l'école I n'ayant pas fait circuler les documents transmis par le SNUipp (ce qui n'est peut être pas son rôle, mais…), elle en aurait informé oralement un représentant SNUipp de l'école qui… n'est pas syndiqué au SNUipp !! Ainsi ce jeudi 19 mars, l'école était fermée, les collègues étant grévistes ou en info Syndicale avec le SE-UNSA, syndicat qui appelle justement à la grève ce jour-là ! Choix qui nous laisse perplexes…

Les problèmes abordés se rapprochent de ceux d'Apatou. Difficultés de joindre le rectorat pour des soucis personnels, l'aide personnalisée qui se heurte aux problèmes de la cantine scolaire et du transport, de plus en plus d'enfants non scolarisés, sur le site de Providence entre autres, d'autres qui vont à l'école dans sur les rives du Surinam et l'absence criante de visites conseils de l'équipe ASH.

Comme pour Apatou, les collègues n'ont pas le droit d'être malades ou d'être absents pour une raison quelconque car pas de remplaçant, ou plutôt, ceux qui sont présents, par nécessité de service ont une classe à l'année.

Les questions récurrentes des difficultés de communication, de logement, des moyens des écoles ont bien sûr été évoqués à Apatou et Grand-Santi en suscitant comme toujours le sentiment des collègues d'être les oubliés de l'Education en Guyane. Il semble, comme nous en avons l'habitude, que ces questions ont bel et bien, encore et toujours, sombré dans les profondeurs du long fleuve tranquille.

Eddy AR, Fabienne R.

Compte rendu d'audience avec l'IEN du Maroni, M. Gauthier, le jeudi 26 mars

Nous débutons la rencontre en parlant de l'état déplorable de l'ASH sur le bas Maroni : pas de psychologue dans le secteur, pas d'UPI, des dossiers MDPH incomplets car les parents ne font pas le nécessaire, pas d'AVS-Co dans les CLIS. Il reconnaît les manques et le dysfonctionnement de l'ASH et mesure l'ampleur du travail qui doit être réalisé pour remettre ces aides à niveau.

Apatou

Pour faire face à une situation qui risque de se dégrader d'ici la fin de l'année, il annonce la venue d'un ZIL supplémentaire.

Il reste ferme sur l'affectation de titulaires ayant un peu plus d'expérience sur les classes de CP et de CM2. Les collègues doivent être conscients que cette mesure ne les vise pas en particulier mais qu'elle est nécessaire et cohérente pédagogiquement.

La classe de Maïman dont la construction n'avait pas été achevée pour la rentée 2008 entrera en fonction en septembre 2009 avec en parallèle, la fermeture d'une classe à Apatou.

L'inspecteur annonce que l'école maternelle Albertine Sida sera rattachée à l'école Amayota. Quant à la direction de Moutendé, le poste ne peut être considéré juridiquement comme vacant.

Sur l'ouverture d'une école sur le site de Providence, il reste vague et s'en remet à la politique de scolarisation de la mairie d'Apatou. Il pense en outre qu'une coopération serait nécessaire avec les autorités du Surinam .

Pour l'aide personnalisée, l'IEN est satisfait de la réalisation par toutes les équipes de dispositifs plus ou moins complexes pour mettre en œuvre la semaine de 24 heures. Il reconnaît les faiblesses pédagogiques de ces dispositifs. Il souhaite convertir une partie du temps de l'aide personnalisée en temps de formation.

Grand Santi

M. Gauthier voudrait supprimer le calendrier scolaire dérogatoire de Grand-Santi mais se déclare ouvert à toute proposition qui n'alourdirait pas la journée de travail des enfants. La raison invoquée pour justifier le changement est l'ouverture prochaine de la piste d 'atterrissage qui diminuerait considérablement l'isolement de la commune.

L'IEN souhaite clarifier le créneau horaire de la cantine scolaire. Hors temps scolaire ou sur le temps scolaire?

L'IEN constate un mélange dans les compétences des différents conseils et rappelle que l'organisation de l'aide est de ressort des conseils des maîtres et non des conseils d'école.

Il propose pour créer un lien, un embryon de fonctionnement collectif, que les écoles soient réorganisées par cycle : un cycle différent par école avec quelques aménagements.

Fabienne R, Eddy AR

Ras le bol à Sinnamary et Kourou

Sinnamary résiste ! La problématique du rattrapage reste entière et les collègues campent sur leurs positions. Lundi 9 mars, M. Lambert, IEN, **impose oralement** à sa circonscription d'effectuer la récupération des jours perdus lors du conflit social de novembre sur le temps de soutien (13h30 – 14h00) et ce jusqu'aux vacances de Pâques. Les 3 écoles de la ville protestent - celles-ci ayant unanimement voté le rattrapage sur le temps prévu par le calendrier scolaire existant dans leurs conseils de maîtres et d'école. Vendredi 13 mars, le SNUipp entrait en contact avec M. Lambert pour lui faire part de ses remarques : d'une part M. Lambert va à l'encontre d'une procédure établie par le Recteur et par conséquent agit hors de ses prérogatives. D'autre part, il n'est pas sans savoir que sa circonscription se vide à hauteur de 50% et accueille des PE2 stagiaires qui se retrouveront à assumer ce rattrapage. Sur ce dernier point, M. Lambert déclare que les PE2 en désaccord n'auront qu'à l'exprimer par écrit. Ce même jour, à l'initiative de SUD Education, une lettre cosignée des deux syndicats était adressée au Recteur exposant la situation.

Le recteur insiste pour refuser le terme de suppression et parle de redéploiement. Nous n'ergotons pas sur le vocabulaire mais réaffirmons notre opposition à ces fermetures.

Jeudi 19 mars, Sinnamary voyait 98% de grévistes dans ses écoles. M. Lambert ne manquera pas d'y réfléchir, il n'y a pas de fumée sans feu…

Kourou résiste aussi ! Après avoir pris la décision commune de voter massivement contre le rattrapage sur le temps de l'aide personnalisée comme sur les jours ajoutés au calendrier, les équipes enseignantes ont fait remonter leurs comptes rendus. Mme Robinson, IEN, ne s'est pour le moment pas exprimée sur la question. Espérons que « *l'expérience Lambert* » ne lui aura pas donné des idées.

La **« communication orale uniquement »** est tendance ! Pas de traces écrites ! Des stagiaires T1 sans ordre de mission que l'on envoie le mardi pour 1h d'intervention jusqu'au collège d'Iracoubo ! Des collègues prévenus d'une animation pédagogique le vendredi soir à 17h00 pour le lendemain sans se voir toujours spécifier ni le lieu, ni l'heure ! Un cycle III privé d'animation pédagogique au profit d'une énième animation autogérée ! Dommage, car pour autant les contenus des différents ateliers animés étaient de qualité !

Pour avoir toutes les infos sur la carrière, l'actualité…
consultez le site du SNUipp-Guyane : http://973.snuipp.fr

Parallèlement, la circonscription organise un stage de formation continue sur la… **communication** ! Les collègues qui auront eu la chance d'y participer, pourront donc nous éclairer sur ce nouveau mode de fonctionnement !

Le ras le bol est tangible : jeudi 19 mars, la commune comptait plus de 60% de grévistes et nous réunissions 80 participants en Information Syndicale ce vendredi 20 mars. Le contexte national est catastrophique et la Guyane vivra une rentrée 2009 très difficile. La carte scolaire proposée lors du CTP du 26 février alarme la communauté éducative. La tension monte et la mobilisation également. Certains collègues nous font part de leur volonté de mener des actions sur la commune, s'interrogent sur la manière de mobiliser leurs parents d'élèves et s'engagent individuellement en boycottant, par exemple, les animations pédagogiques.

La demande de rattrapage des jours de novembre a également contribué à accroître les tensions. Les propositions d'effectuer ces heures sur le temps de soutien ont conforté les enseignants dans le doute quant à l'efficacité et la pérennité de ce système. Il est désormais clair que l'enjeu est économique, la suppression de postes RASED prévue sur la commune en atteste et que réduire les difficultés scolaires passe en second plan. A l'heure du bilan, les constatations seront amères.

Hélène et Amalia.

Rats trappons !

Il nous est demandé d'organiser le rattrapage scolaire du fait des jours de blocage de décembre 2008. Cela revient à considérer les vacances comme un privilège facultatif, sinon superflu. Cela revient à considérer un droit comme une option surannée révisable à l'envie. Nous passons donc illico à la procédure accusatoire anglo-saxonne, l'accusé doit faire preuve de son innocence plutôt que d'être présumé innocent. Nous serions solidairement responsables des conséquences de la grève.

Ce projet sous entend aussi que même s'il n'y a pas de coupable désigné, on nous invite, on nous incite à un examen de conscience, voire on nous conduit aux affres de la mauvaise conscience, arme imparable. Risque de dérive existentielle, on passerait de l'obligation de moyens à l'obligation de résultat, un médecin tenu non seulement de soigner, mais obligé de guérir ?

Mauvaise conscience donc de l'enseignant n'ayant pas assuré ses cours qui se sent responsable de mener à bien le rattrapage. Incitation à passer de la sinécure à l'apostolat.

Peut être aussi serons nous jugé au mérite dans cette voie.

De nombreux collègues avaliseront les injonctions de ce projet et on dira que c'est tout à leur honneur... et les autres ?

C'est pourtant avant ces considérations, une question de principe, et transgresser les principes, même avec les meilleures intentions, n'est jamais de bonne augure. Même si on ose parler de principe de réalité qui permet d'outrepasser tant de règles.

Donc ne pas confondre principe avec conservatisme ou « modernitude ».

La petite question pour finir en gaieté, car nous avons peut-être mal compris. Si la grève avait duré deux mois, nous aurions pu la compenser en juillet et août, donc fin de l'année scolaire 2008-2009 le 31 août, début de l'année scolaire 2009-2010 le premier septembre, et s'il y a d'autres blocages d'ici là, faudra t-il ouvrir l'école le dimanche ?

Infos ASH : ouverture d'un ITEP à Matoury

Un **ITEP** a ouvert ses portes dans le quartier de Cogneau Lamirande, à Matoury. Il s'agit d'un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique. Il accueille des jeunes de 6 à 18 ans présentant des troubles des conduites et du comportement (**TCC**), ou des troubles de l'attention avec hyperactivité (**TDAH**). Ces enfants doivent y être orientés par la **MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées), à la demande des médecins, parents, équipes enseignantes. Cet ITEP fonctionne depuis décembre 2008 avec le **SESSAD** Colibri, ou SESSAD TCC, Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile en faveur d'enfants souffrant de Troubles des Conduites et du Comportement. Le SESSAD travaille en étroite collaboration avec les écoles et les familles, les intervenants se déplacent sur les lieux de vie des enfants, et accueillent des groupes pour des activités.

Les locaux sont agréables, les premiers jeunes commencent à y venir, de 9h à 16h. L'équipe pluridisciplinaire devrait intégrer à la rentrée un enseignant spécialisé **option G,** mis à disposition.

Nous avons tous rencontré dans nos classes ces élèves qui ne tiennent pas en place, semblent malins mais ne terminent jamais une tâche, perdent leurs affaires, perturbent fortement la classe, ces enfants souffrant de troubles des conduites et du comportement, qui nous rendent les journées épuisantes. Cette structure constitue une solution pour eux, si on parvient à constituer le dossier MDPH : bilan scolaire (quantitatif et qualitatif), bilan du psy et du maître G, avis de la famille, équipe éducative avec le Référent ASH, bilan médical, dépôt à la MDPH. Le traitement prendra environ un an, les places commencent à se remplir, alors il ne faut pas traîner.

Fabienne Rochat, secteur ASH.

Trois-Sauts : épidémie de demandes de disponibilité

Au début du deuxième trimestre nous avons trouvé notre école dans un état tellement critique d'insalubrité (effondrement de locaux et pollution des déjections de chauve-souris), un état jamais atteint auparavant. De plus nous n'avions aucune nouvelle sur au moins deux points essentiels : l'eau potable pour éviter de continuer à empoisonner les enfants, les constructions nécessaires pour accueillir les enfants en âge d'être soumis à l'obligation scolaire (de six à seize ans).

Il est vrai que certains problèmes sont préoccupants depuis de longues années mais nous n'avons jamais cessé de les dénoncer.

Or en dépit de nos nombreux cris d'alarme, nous restions toujours sans aucune nouvelle des projets de réhabilitation. Devions-nous réellement continuer à prendre autant de risques, à les faire courir aux enfants ? Une de nos collègues étant enceinte, pouvions-nous accepter de la voir continuer à travailler dans les fientes de chauve-souris, dans une classe où le tableau tombe, de laquelle un escalier s'effondre, tout ça toujours sans eau potable ? N'y a-t-il vraiment pas d'autres solutions que de faire l'autruche ?

Il nous fallait réellement agir et nous avons décidé d'exercer notre droit de retrait : la liste des dangers réels était très longue... Nous avons assorti cette décision d'un préavis pour laisser aux uns et aux autres le temps de se retourner et aussi pour ne pas trop pénaliser les enfants, pour les faire travailler après les vacances de Noël. Nous avons nettoyé les locaux des déjections de chauve-souris (déménagé toutes les affaires pour lessiver). Cette décision n'avait aucun rapport avec les élections de l'année passée ni avec l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale.

Nous n'avons en aucun cas agi pour des revendications liées au problème énergétique. Attention, nous n'en sommes pas là, et pourtant ce serait légitime ! Nous n'avons pas exercé ce droit de retrait pour demander la possibilité de communiquer avec l'extérieur, pour disposer d'énergie, d'informatique ou de moyen de reproduction, mais bel et bien parce que depuis de nombreuses années l'absence totale d'entretien **régulier** et sérieux a aboutit au résultat suivant : quand il y a de l'eau distribuée à l'école, elle empoisonne les enfants (et de fait nous constatons qu'ils sont malades), les chauve-souris sont à ce point installées et nombreuses que l'air est devenu irrespirable après les vacances, nous ne comptons plus fuites, planches pourries et trous. En outre l'école est dans l'impossibilité d'accueillir tous les enfants en âge d'être soumis à l'obligation scolaire.

Il n'y a eu aucune conséquence directe à notre retrait : une réunion a pourtant eu lieu le 3 février entre les enseignants, le maire, quelques conseillers, l'IEN grâce à une mission d'inspection prévue depuis longtemps (ni le maire, ni l'IEN n'établissent de relation entre notre retrait et la réunion et d'ailleurs ont tenu a souligner qu'il n'y en avait pas). L'éducation nationale a cherché des solutions pour la constructions de classes mais pas de réelles possibilités avant 2011. Le maire a promis des travaux de réparations et un groupe électrogène. Il n'a pas réellement pris en compte la nécessité de prévoir un logement pour au moins un nouvel enseignant.

Effectivement une pirogue est arrivée et a entrepris une partie des travaux nécessaires : notamment une salle de bain effondrée refaite, une toiture pourrie pleine de trous à moitié changée. Une grande partie des travaux reste à faire pour rendre les locaux salubres.

Malheureusement l'eau reste dangereuse à la consommation et rien n'a été fait pour contrôler le système de distribution. Deux écoles restent sans eau et aucun système palliatif n'a été même envisagé, en attendant des forages fonctionnels dans combien de mois voire d'années ?

Les chauve-souris restent présentes dans les classes (sauf une qui a été refaite) et les logements. Une nouvelle pirogue pour une nouvelle mission de réparation était annoncée pour mars mais toujours rien...

Aucun soutien, en résumé, voire aucun signe de compréhension. Nous avons en revanche senti pas mal d'hostilité, de reproche et pourquoi ne réagir que maintenant?

Un nouveau virus semble sévir chez les anciens : la demande de disponibilité. Que faire ???

Les enseignants de Trois-Sauts